

Vu le pressant besoin d'habitations plus convenables, on a augmenté d'environ six cent mille dollars, cette année, le crédit demandé pour la construction de maisons. Ajoutée aux apports que les Indiens fourniront eux-mêmes, cette augmentation devrait aider à répondre aux besoins les plus urgents. Toutefois, on prévoit qu'il faudra faire beaucoup plus à l'avenir pour marcher de pair avec l'augmentation constante de la population et pour réduire l'accumulation de la construction en retard.

D'aucuns ont exprimé de l'inquiétude au sujet des inégalités qu'il semble y avoir entre les montants d'assistance publique fournis aux Indiens et ceux dont bénéficient les autres résidents, dans les diverses provinces. Si, de prime abord, il paraît y avoir des inégalités, ces dernières sont plus apparentes que réelles. Les taux d'assistance aux Indiens couvrent la nourriture seulement. Le chauffage, le logement, le vêtement, et les autres formes d'assistance leur sont fournis en supplément, selon les besoins. Les taux d'assistance provinciale, qui varient d'ailleurs grandement d'une province à une autre, comprennent généralement une somme globale pour l'alimentation, le logement, le vêtement, le chauffage, et les autres besoins.

Par conséquent, le problème touchant l'assistance publique ne réside pas dans les montants d'assistance fournis mais plutôt dans le fait que les Indiens reçoivent de l'aide dans un certain cadre administratif, tandis que les autres citoyens en reçoivent sous un autre régime. Cela tend à mettre les Indiens à part, d'une façon que nous nous accordons tous, je crois, à trouver indésirable. La seule exception, jusqu'ici, existe en Ontario, où certaines bandes bénéficient de la loi dite *Provincial General Welfare Assistance Act*, au même titre que les autres collectivités. Le gouvernement fédéral espère que des mesures semblables pourront éventuellement être adoptées dans tout le pays.

Des arrangements ont déjà été pris dans certaines des provinces pour que les services provinciaux et autres de bien-être de l'enfance soient fournis aux Indiens des réserves, mais je reconnais la nécessité d'étendre ces services à toutes les réserves le plus tôt possible.

Malgré les progrès effectués grâce aux programmes existants, il faut reconnaître que d'autres mesures concrètes devront être prises à titre préventif ou correctif, si l'on veut combler plus vite l'écart économique et social qui existe entre les Indiens et les non-Indiens de notre pays. Depuis quelque temps déjà, notre gouvernement étudie attentivement ce problème et, comme je l'ai annoncé à la Chambre le 7 juillet, il a maintenant élaboré un programme de développement communautaire destiné à compléter les services qui se don-

nent déjà dans les domaines du bien-être social, de l'éducation, de la santé et du développement économique, et à aider à améliorer les normes de vie des Indiens sur les plans économique, social et culturel.

Ce programme de développement communautaire mettra l'accent sur la participation et l'initiative des Indiens eux-mêmes, en ce qui concerne l'avancement du bien-être social dans les collectivités indiennes, et il conduira à l'application de la méthode du développement communautaire dans le cas de beaucoup d'entreprises et de services que fournit déjà la Direction des affaires indiennes.

Comme les députés en ont été informés, on s'attend que cela entraîne, au cours des trois prochaines années, des dépenses de plus de \$3,500,000. Le coût du programme n'est pas inclus dans les présentes prévisions budgétaires, mais la demande en sera présentée sous forme de suppléments, et nous serons alors prêts à répondre à toutes les questions que les députés voudront poser.

Notre gouvernement est prêt à se charger de la mise sur pied d'un programme de développement communautaire dans toute réserve susceptible de bénéficier de cette méthode d'approche. Le travail de développement communautaire du gouvernement fédéral sera graduellement incorporé aux entreprises provinciales, lorsque les Indiens intéressés seront prêts pour ce changement et que la province sera en mesure de leur fournir ses propres services. Il n'y aura pas chevauchement des services provinciaux.

Tout en sachant que le programme de développement communautaire touchera, à certains points de vue, toute l'organisation des affaires indiennes, on crée actuellement une nouvelle division des programmes sociaux qui reflétera le nouvel accent que le gouvernement fédéral met sur la nécessité de promouvoir activement le développement des communautés indiennes.

La nouvelle division réunira et mettra plus efficacement au point un certain nombre de services qui, dans le passé, ont été fournis d'une façon fragmentaire. Mentionnons, entre autres choses, le travail qui se fait relativement à la formation de cadres parmi les Indiens et aux services récréatifs dans les réserves.

La nouvelle division des programmes sociaux comprendra également une section des affaires culturelles qui sera pourvue d'un personnel indien. Cette «section» saisira les besoins culturels des collectivités indiennes et facilitera le développement de diverses formes d'expression culturelle dans le domaine des arts, notamment la peinture, la sculpture, la musique, la danse, etc. Il se fera un travail du même genre en ce qui concerne les sports. On accorde naturellement tout autant d'import-